

Les charges administratives représentent 3,43 % du PIB

IEC : Est-il vrai que vous êtes l'un des pères de l'amnistie fiscale ?

Vincent Van

Quickenborne : Je ne sais pas si j'en suis le père, mais j'ai en tout cas beaucoup poussé pour qu'elle ait lieu. J'avais rédigé à l'époque un avant-projet de loi de 30 pages avec l'avocat-fiscaliste Victor Dauginet. A l'époque, les réactions étaient négatives et j'ai eu beaucoup d'opposition à cette idée. Cependant, suite aux problèmes budgétaires rencontrés par le gouvernement, l'idée de l'amnistie fiscale est revenue sur le devant de la scène. Pour moi, la réussite de l'amnistie fiscale est nécessaire, car les flux d'argent rapatriés doivent s'investir dans le circuit économique. Le professeur Jef Vuchelen a calculé que l'amnistie fiscale pouvait faire augmenter notre PNB de manière significative. Nous devons donc informer nos concitoyens pour que cette amnistie soit un succès total.

IEC : Dans le cadre de votre mission de simplification administrative, vous avez mis en place un site baptisé « kafka.be ». De quoi s'agit-il ?

Vincent Van Quickenborne : Dans un premier temps, il s'agit de mesurer l'ampleur de la problématique, d'où le lancement de ce site www.kafka.be. C'est en fait une sorte de boîte aux lettres chargée de récolter les réclamations ou remarques des citoyens en matière de paperasserie administrative. Les personnes concernées, c.-à.-d. les particuliers, les entreprises, les indépendants et même les fonctionnaires, auront jusqu'au 31 mars 2004 pour faire part de leurs suggestions. J'ajoute qu'à côté de ce site, des centres d'appels téléphoniques gratuits ont également été mis en place par les autorités qui collaborent au site

Le président de l'IEC, M. Johan De Leenheer, en présence du vice-président M. Guy Stevens et du directeur général M. Eric Steghers ont rencontré Monsieur Vincent Van Quickenborne, le nouveau secrétaire d'Etat à la simplification administrative. L'occasion de faire le point sur les mesures déjà prises et celles qui sont encore en chantier.

kafka.be. Le tout a été réalisé grâce à la collaboration des différentes Régions et Communautés.

IEC : Une fois que vous aurez récolté les remarques et suggestions de ces citoyens, que comptez-vous en faire ?

Vincent Van Quickenborne : Nous allons en discuter avec les ministres compétents. Nous comptons grouper les problèmes soulevés par les citoyens et tenter de trouver rapidement une solution. Dans certains cas, la solution sera simple : il suffira d'indiquer quelle est la personne responsable ou l'endroit où il faut se rendre. Dans d'autres cas, ce sera un peu plus difficile. Si nous pouvions disposer d'un budget un peu plus important, mon cabinet pourrait résoudre un plus grand nombre de problèmes. J'ai toutefois beaucoup d'espoir dans notre mission. Au niveau européen, il y a la possibilité de voir un commissaire européen en charge de la simplification administrative. On pourrait d'ailleurs imaginer que l'on passe un jour d'un Kafka.be à un Kafka.eu. Mais le plus important pour moi, c'est l'organisation d'un lien entre le Nord et le Sud du pays. Pour une entreprise, les tracasseries administratives ne s'arrêtent pas à la frontière linguistique. Il faut une vue d'ensemble et un souci de simplifier la vie aux entreprises et aux citoyens, tant au Nord qu'au Sud du pays.

IEC : Quelle est l'idée maîtresse que vous souhaiteriez voir aboutir à la fin de votre mandat ?

Vincent Van Quickenborne : J'aimerais que nos concitoyens disposent de guichets uniques, comme il en existe aujourd'hui pour les entreprises. Ces guichets



“Le temps de l’entrepreneur doit d’abord être consacré à son entreprise et à entreprendre, et non pas à remplir des formulaires.”

pourraient être localisés dans les communes de domiciliation et regrouper toutes les formalités communales, mais aussi régionales et fédérales. Pour ce qui concerne les entreprises, j’aimerais également élargir les compétences des guichets uniques. Je pense d’ailleurs que l’IEC a un rôle important à jouer en amont. Après tout, vos membres sont les premiers conseillers des entreprises, et il est normal que les experts-comptables et conseils fiscaux soient d’abord consultés avant d’envoyer l’entrepreneur vers un guichet unique.

IEC : Vous avez également annoncé que la certification « copie conforme » ne sera plus nécessaire à partir du 1er avril 2004...

Vincent Van Quickenborne : Oui, c’est une mesure qui concerne environ 750.000 documents chaque année. Dans la plupart des cas, le citoyen qui se voit réclamer un document certifié copie conforme doit prendre un jour de congé pour accomplir cette formalité. Qui n’a pas été énervé de devoir faire toutes ces navettes entre l’hôtel de ville, le commissariat de police et les administrations en tous genres ? Nous avons calculé que cela représentait un coût de 17,25 millions d’euros pour l’ensemble des citoyens. Vous savez, il est plus que nécessaire de mettre fin à cette perte de temps et d’argent. De plus, l’organisation de défense des consomma-

teurs, Test-Achats, a démontré en 2000 que 88 % des communes testées par ses services avaient validé un faux... Je me réjouis donc de voir que la Région wallonne a déjà suivi l’exemple du fédéral et adaptera bientôt les six décrets et 32 arrêtés wallons exigeant la production de copies certifiées conformes au document original.

IEC : Mais en supprimant les copies certifiées conformes, n’avez-vous pas peur des fraudes ?

Vincent Van Quickenborne : La loi prévoit des sanctions en cas de fraude, et nous comptons bien les appliquer. Je crois cependant qu’il faut d’abord faire confiance aux gens et, si notre confiance est trahie, je suis dans ce cas partisan d’une sanction maximale. Mais c’est à l’Administration de faire la preuve que le document est faux et non pas au citoyen de prouver sa bonne foi. C’est un changement d’attitude. C’est à l’Administration de vérifier la conformité et non pas au citoyen.

IEC : Comptez-vous aller encore plus loin ?

Vincent Van Quickenborne : Sans hésitation, je crois que le temps de l’entrepreneur doit d’abord être consacré à son entreprise et à entreprendre, et non pas à remplir des formulaires ou à chercher des copies certifiées conformes. C’est la raison pour laquelle, j’envisage d’interdire bientôt à l’Administration de réclamer des informations dont elle dispose déjà. Encore une fois, il ne s’agit pas d’un luxe ou d’une lubie, mais bien d’un impératif : savez-vous qu’une étude du Bureau fédéral du plan a démontré que les charges administratives pour les entreprises représentent 3,43 % du PIB. Si nous remédions à cela, non seulement nous aurons un service plus rapide, plus simple, mais aussi plus efficace.

IEC : Vous avez également plaidé pour un assouplissement de la loi de promotion de 1998, jugée par vous trop sévère...

Vincent Van Quickenborne : Vu le nombre de formalités exigées, cette loi est entre autres à l’origine de la baisse du nombre de starters constatée ces dernières années. Il est donc plus que temps de simplifier la procédure d’attestation. Comme décidé au Conseil des ministres à Gembloux en janvier dernier, j’élaborerai, en collaboration avec ma collègue Sabine Laruelle, la ministre des Classes moyennes, une proposition pour la modernisation de la loi d’établissement avant le 1er septembre 2004. Comme vous pouvez le constater, le gouvernement est solidaire, et je ne doute pas que nous arriverons à rendre la vie simple à nos concitoyens et aux entrepreneurs. ¶